

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
AVENUE DES SCIENCES (entre Chevreul et place Ampère) – AVENUE ARAGO (entre
Montgolfier et place Ampère)
FÊTE DE LA MUSIQUE 2024

DST-CD/SF
N° ST2024-ARR.161
Ville de Montfermeil

LE MAIRE DE MONTFERMEIL

Vu les articles L 2213-1 et L 2521-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R417-10 du Code de la Route,
Vu l'avis du Directeur des Services Techniques Municipaux,
Considérant la demande formulée en date du 5 juin 2024 par la Direction Vie des Quartiers et Citoyenneté de la ville de Montfermeil, pour l'organisation de la fête de la musique 2024
Considérant que la ville autorise cette manifestation et en est l'organisatrice,
Considérant qu'il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'interdire le stationnement et de régler la circulation, avenue des Sciences (entre Chevreul et place Ampère) pour le bon déroulement de la manifestation, avenue Arago (entre Montgolfier et place Ampère) pour la livraison, l'installation des Glissières en Béton Armé réalisée par l'entreprise :

ARTHUR CONCEPT – 18 avenue Galle – 93370 MONTFERMEIL

Considérant qu'il convient en conséquence de régler,

A R R Ê T É

ARTICLE 1

Le vendredi 21 juin 2024 à partir de 15h00 jusqu'au samedi 22 juin 2024 à 2h00, le stationnement, protégé par une signalisation réglementaire, sera interdit à tout véhicule, sauf aux véhicules autorisés, avenue des Sciences (entre Chevreul et place Ampère), avenue Arago (entre Montgolfier et place Ampère) des deux côtés de la voie.

ARTICLE 2

Le vendredi 21 juin 2024 à partir de 15h00 jusqu'au samedi 22 juin 2024 à 2h00, la circulation, sera interdite à tout véhicule, sauf aux véhicules autorisés et de secours, avenue des Sciences selon les modalités suivantes :

- entre les avenues Chevreul et Descartes, la circulation sera autorisée uniquement aux riverains ; les usagers, sortant de l'avenue Descartes, devront obligatoirement tournée à droite. Une pré signalisation de type KC1 « RUE BARREE à 100m » sera installée à l'angle de l'avenue de Chevreul.
- entre l'avenue Descartes et la place Ampère, la circulation sera strictement interdite, seuls les riverains de l'avenue Vauquelin et de l'avenue des Sciences pourront circuler avenue des Sciences à partir de la place Ampère.

La circulation sera déviée par les avenues de Chevreul et Arago.

ARTICLE 3

Le vendredi 21 juin 2024 à partir de 14h00 jusqu'au samedi 22 juin 2024 à 2h00, l'accès au parking du marché des Coudreaux sera interdit, sauf aux véhicules autorisés.

ARTICLE 4

Le vendredi 21 juin de 10h à 15h et le lundi 24 juin 2024 de 10h à 15h, l'avenue Arago (entre Montgolfier et place Ampère) sera interdite à la circulation pour la livraison et l'installation des Glissières en Béton Armé. La circulation sera déviée par les avenues des Sciences, Chevreul et Arago.

ARTICLE 5

Le balisage et la signalisation seront mis en œuvre par les Services Techniques Municipaux, qui devront afficher le présent arrêté de part et d'autre de la zone balisée.

ARTICLE 6

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et réglementations en vigueur.

ARTICLE 7

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et publié au Recueil des Actes Administratifs Communaux.

ARTICLE 8

Le présent arrêté est transmis au Directeur Général des Services, au Commissaire de Police du Commissariat de Clichy-sous-Bois / Montfermeil, au Capitaine de la 14ème Compagnie des Sapeurs-Pompiers, au Directeur des Services Techniques Municipaux, au Responsable de la Police Municipale, au SIETREM, à la RATP, à la TRA, à TRANSDEV, au Service Festivité – Soutien Logistique, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Montfermeil, le 11 juin 2024.

POUR AMPLIATION
Pour le Maire, par délégation,
Le Maire Adjoint,



Mohamed DAHMOUNI

CERTIFIE EXECUTOIRE

Publié - Notifié le 11 9 JUIN 2024
Montfermeil, le 11 9 JUIN 2024
Pour le Maire, par délégation,

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.